

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 14 juin 2021

L'an deux mil vingt et un le lundi quatorze juin à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de Ventron se sont réunis à la salle des fêtes communale, sur la convocation de Mme Brigitte VANSON, Maire.

Présents : Mme VANSON Brigitte, M. KESSLER Patrick, Mme VALENTIN Nadia, Mme HEITZ Céline, Mme ABEL Amélie, M. MARTIN Kévin, M. CUNY Christian, M. JEANDEL Pascal, M. JEANDEL Charly, Mme LAPREVOTE Sylviane, M. PARMENTIER Régis, M. BROLIS Patrick, M. BRYLKA Cédric.

Pouvoirs : Mme GEHIN Sylvie à M. MARTIN Kévin

Secrétaire de séance : Mme LAPREVOTE Sylviane

Secrétaires administratives : Mme POIROT Nelly

La séance est ouverte à 18h30

Mme le Maire précise que suite aux directives gouvernementales, les séances sont de nouveau ouvertes au public (dans le respect des gestes barrières). La salle des fêtes, plus grande que la salle de conseil, est le lieu adéquat. Elle est heureuse d'accueillir 3 vétérans venus assister aux débats.

Le P.V de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.

- Vote des subventions aux associations locales :

Monsieur Charly JEANDEL, conseiller municipal, énonce la proposition des subventions qui seraient allouées à chaque association. Un exemplaire de ce détail a été distribué aux conseillers municipaux. Ces subventions sont accordées suivant un mode de calcul qui prend en compte, entre autres, les manifestations organisées par les associations.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

ACCORDE les subventions au titre des animations de l'année 2020 aux associations suivantes :

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS		
Liste des associations	2021	Sub Exp 2021
ADIC	Ne demande rien	
ADMR	100 €	
Amicale Pers. Communal	1 500 €	
Amicale Sapeurs-Pompiers	Ne demande rien	
Amis de la Nature	70 €	
Anc. Combattants AFN	Pas de demande	
Arts & Traditions	70 €	
Ass. Parents d'Élèves	150 €	
Association Familiale ® Festi ventron	595 €	500 €
Association jumelage	105 €	
Bibliothèque Hôpital Remiremont	50 €	
Classe	Pas de demande	

Club du 3ème Age	Ne demande rien	
Club Vosgien	700 €	
Croix Rouge	50 €	
Resto du Cœur La Bresse	50 €	
ADAVIE	50 €	
A.I.T.H.E.X	50 €	
Comité Vosges Ligue contre le CANCER	50 €	
Foyer de ski	420 €	Prêt bus
Dojo de la montagne (Aikido)	70 €	
Association Française Scléroses en Plaques	50 €	
Groupe Scolaire Prévision Classe de Mer	4000 €	
La Truite de Ventron	105 €	
Loisirs Vétérnats	420 €	
M.F.R. Saulxures	50 €	
Médaillés militaires	Pas de demande	
Mini-Auto Club	Association dissoute	
Musée du Textile	210 €	20 000 € en cas de besoin
Pétanque	150 €	
Psychologue RASED	55 €	
Résonance FM	350 €	
USV	420 €	Prêt Bus
Ventron Animation 4 Saisons	Pas de demande	
TOTAL	10 390 € + 20.000 € de subvention "en cas de besoin" Musée Textile	

Il est précisé que M. Charly JEANDEL s'est retiré du vote et a quitté la salle pour le vote de la subvention à Festi'Veutron et au Jumelage, associations dont il est membre.

- Contrats aidés Parcours Emploi Compétences : renouvellement de 2 contrats :

a) Mme le Maire expose la possibilité de reconduire le contrat Parcours Emploi Compétence du service technique. Ce dispositif permet à la commune de percevoir une aide de l'Etat à hauteur de 55% d'un salaire, de 20 heures hebdomadaires.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, demande le renouvellement du contrat PEC CAE CUI pour une durée de douze mois, sur la base de 35 heures par semaine en appui aux services techniques à compter du 1^{er} août 2021, et autorise Madame le Maire à signer le contrat de travail, la convention avec Pôle Emploi et tous les autres documents concernant ce renouvellement.

b) Mme le Maire expose la possibilité de reconduire le contrat Parcours Emploi Compétence d'ATSEM. Ce dispositif permet à la commune de percevoir une aide de l'Etat à hauteur de 55% d'un salaire, de 20 heures hebdomadaires.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, demande le renouvellement du contrat PEC CAE CUI pour une durée de douze mois, sur la base de 21 heures par semaine en appui aux services scolaires et périscolaires à compter du 1^{er} juillet 2021, et autorise Madame le Maire à signer le contrat

de travail, la convention avec Pôle Emploi et tous les autres documents concernant ce renouvellement.

- Remplacement de personnel en retraite : création d'un poste d'adjoint administratif :

Mme le Maire rappelle que l'agent en charge de l'accueil, de l'urbanisme, de l'état civil, du cimetière et d'autres tâches administratives diverses, fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} juillet prochain.

Plusieurs candidates ont été reçues pour son remplacement et le choix de la municipalité s'est porté sur une dame de Ventron. Celle-ci prendra ses fonctions au 1^{er} juillet 2021, mais il convient de créer le poste afférent à son grade d'adjoint administratif.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à la majorité de 13 voix « pour » et 1 abstention (Mme Sylvie GEHIN qui a laissé les consignes de vote à M. Kévin MARTIN qui porte son pouvoir) accepte la création du poste d'adjoint administratif et donne tous pouvoirs à Mme le Maire pour les formalités administratives du recrutement.

- Décisions modificatives budgétaires (budget commune et assainissement) :

Suite à observation de M. Le Trésorier sur les budgets qui lui ont été transmis, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise les décisions modificatives suivantes :

a) Budget commune

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES			
IMPUTATION BUDGETAIRE	Crédits inscrits	Nouveaux	Nouveaux
	au BP 2021 €	Crédits €	Soldes €
023 -virement à la section investissement	142 595,94	- 95 000,00	47 595,94
Total		- 95 000,00	
RECETTES			
IMPUTATION BUDGETAIRE			
775-Produits cession immo	95 000,00	- 95 000,00	-
Total		- 95 000,00	
SECTION D'INVESTISSEMENT			
RECETTES			
IMPUTATION BUDGETAIRE	Crédits inscrits	Nouveaux	
021- virement section fonctionnement	142 595,94	- 95 000,00	47 595,94
024 - produits des cessions d'immobilisations	-	95 000,00	
Total		-	
SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES			
IMPUTATION BUDGETAIRE	Crédits inscrits €	Nouveaux	Nouveaux
		Crédits €	Soldes €
Report de crédit - 2183	5 360,00	100,00	5 460,00
Article 2183	17 440,00	- 100,00	17 340,00
Total		-	

b) Budget assainissement

IMPUTATION BUDGETAIRE	Crédits inscrits	Nouveaux	Nouveaux
	Au BP 2021 €	Crédits €	Soldes €
023 - virt section fonctionnement	34 153,74	- 34 153,74	-
042-6811	91 320,00	- 24 490,00	66 830,00
Total		- 58 643,74	
RECETTES			
IMPUTATION BUDGETAIRE			
R002	58 643,74 €	-58 643,74 €	-
Total		-58 643,74 €	

SECTION D'INVESTISSEMENT			
RECETTES			
IMPUTATION BUDGETAIRE	Crédits inscrits €	Nouveaux crédits	Nouveaux
		€	Soldes €
1068 - réserves	-	58 643,74	58 643,74
040-2813	40 503,00	- 24 490,00	
O21	34 153,74	- 34 153,74	-
Total		-	

Et précise qu'il convient de modifier l'affectation du résultat d'exploitation d'assainissement 2020 comme suit :

Compte 1068 « réserves » section investissement : 58 643.74 € (solde excédentaire).

- Rapport annuel sur la qualité du service de l'eau potable :

Mme VALENTIN, adjointe, présente aux membres du Conseil municipal le rapport annuel sur le service public de l'eau de l'année 2020. Elle rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224.5 de réaliser ce rapport.

Le service dessert 1800 habitants soit 729 abonnés. La consommation moyenne par abonné est de 49.13 m3 (pour rappel elle était de 51.26 m3 en 2019).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, indique avoir pris connaissance du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable de l'année 2020,

Ce rapport est consultable en Mairie et sur le site www.services.eaufrance.fr

- Rapport annuel sur la qualité du service public d'assainissement collectif :

Mme VALENTIN, adjointe, présente aux membres du Conseil municipal le rapport annuel sur le service public de l'assainissement de l'année 2020. Il rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224.5 de réaliser ce rapport.

Le service dessert 1150 habitants soit 449 abonnés.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, indique avoir pris connaissance du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement de l'année 2020,

Ce rapport est consultable en Mairie et sur le site www.services.eaufrance.fr

- Renouvellement convention de gestion du mini-golf et du terrain de tennis :

Mme Sylviane LAPREVOTE, conseillère municipale et représentante de Label Gliss, explique que le site est en très mauvais état et qu'il n'est plus possible d'établir de contrat de location payante.

Elle suggère également qu'il serait plus judicieux de voir avec un autre commerçant dont les horaires d'ouverture seraient plus larges, s'il ne pourrait pas prendre en charge cette gestion du matériel.

Mme le Maire explique être consciente de l'état du site, et précise que le tennis et mini-golf seront intégrés au projet de réaménagement du terrain de jeux.

Le conseil municipal prend acte de la demande de la société LABEL GLISS et choisit de ne pas délibérer ce soir. Mme le Maire précise qu'une solution devra être trouvée et qu'on cherchera un remplaçant à la société Label Gliss afin que ce service perdure.

- Renouvellement bail de location logement au-dessus de l'ancienne agence postale communale :

Madame le Maire informe les conseillers municipaux que le bail de location du logement communal situé au 1^{er} étage du bâtiment abritant l'Agence Postale Communale, expirera le 31/07 prochain.

Après délibération, et à l'unanimité, le Conseil Municipal, accepte de renouveler le bail de location à l'occupant actuel pour le logement situé au 1^{er} étage du bâtiment abritant l'Agence Postale Communale, section AB n°167, pour une nouvelle période de 3 ans, à compter du 1^{er} août 2021.

Il fixe le loyer mensuel à la somme de **500.43€ dont 80 € de charges de chauffage**, ce montant sera révisé périodiquement en fonction des variations de l'indice de référence des loyers (1^{er} trimestre) ; et charge le Maire d'établir le bail et le signer.

- Syndicat d'Electricité des Vosges (SDEV) : transfert ou non de la compétence « bornes électriques » :

M. Patrick KESSLER expose le courrier du Syndicat d'Electricité des Vosges concernant la délégation de compétence « infrastructures de recharge pour véhicules électriques ».

La prestation proposée par Modulo qui est mandatée par le SDEV et qui est une société publique dont l'objet est de déployer les infrastructures de recharge pour les véhicules utilisant une énergie durable. Cette prestation comprend la gestion, l'exploitation, l'entretien, la maintenance des bornes ainsi que l'énergie les alimentant.

L'adhésion à cette compétence ne signifie pas que ce dernier installera une ou plusieurs bornes sur le territoire de la commune, c'est l'intérêt départemental qui primera.

Le transfert de compétence interviendra pour une durée indéterminée mais au minimum de 4 ans.

Le coût annuel pour la maintenance préventive d'une borne devrait être compris entre 1800 € et 2400 € selon le type de borne. La participation de la commune serait de 50% ou 100% en

fonction du fait qu'elle perçoive ou non la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité (TCCFE). A savoir que Ventron ne perçoit pas cette taxe.

- Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte le transfert de la compétence optionnelle « infrastructures de recharge pour véhicules électriques », au Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges,
- indique que la commune ne dispose pas d'un contrat de maintenance/gestion/exploitation en cours pour la gestion de bornes
- Précise qu'elle ne dispose pas de bornes de recharge électrique sur son territoire.

- **Questions et informations diverses :**

- **A) inspection vidéo des drains des captages :** réalisée les 31/05 et 01/06/2021 par HYDREAU et Vidéo.

Ms Régis PARMENTIER et Pascal JEANDEL y ont participé avec deux agents communaux et M. Yann PERRIN de l'ONF. Le rapport final de la société arrivera d'ici peu. On note quelques défauts dûs au vieillissement, mais globalement les structures se portent bien. Des coupes d'arbres seront effectuées afin de dégager les alentours des captages et éviter que ces arbres ne pompent trop d'eau.

- **B) Pays de Remiremont et de ses Vallées :** demande la nomination de référents Voie Verte et itinéraire vélos (1 élu + 1 agent) : Mme le Maire indique qu'elle souhaite que 2 élus soit référents, et ne pas faire appel aux agents, qui ont d'autres missions à accomplir sur le territoire communal.

Elle propose sa candidature. M. Pascal JEANDEL fait également acte de candidature. Le conseil municipal en prend acte et accepte que Mme Le Maire et M. Pascal JEANDEL soient les référents « Voie Verte et Itinéraires vélos » pour la commune de Ventron.

La séance est levée à 19h30 - le conseil municipal s'est ensuite réuni en commission.

A Ventron, le 18/06/2021

Le Maire,
B. VANSON

